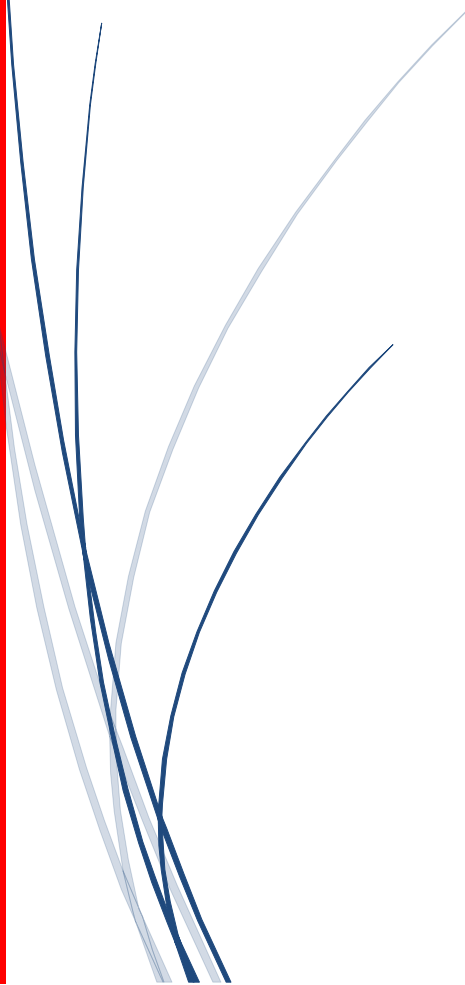




Rapport de synthèse

Rencontre Nationale Etat/Secteur privé 2018

Bobo-Dioulasso, les 26 et 27 novembre 2018



Les 26 et 27 novembre 2018, se sont tenus, à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, les travaux de la première édition de la rencontre nationale Etat /Secteur privé du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur privé (CODESP), sur le thème : « **Secteur privé et défis de la transformation industrielle et artisanale** », sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Paul Kaba THIEBA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de régions, des autorités politiques, administratives, militaires et paramilitaires, religieuses et coutumières de la région des Hauts-Bassins, ainsi que celle des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques, des représentants des missions diplomatiques et de la société civile.

Cette cérémonie a été ponctuée par trois allocutions à savoir : le mot de bienvenue de Monsieur le maire de la Commune de Bobo-Dioulasso suivi de l'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et du discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Dans son allocution, Monsieur **Bourahima SANOU**, Maire de la commune de Bobo-Dioulasso a traduit la reconnaissance des populations de la cité de DAFRA au Gouvernement pour le choix de la ville de Bobo-Dioulasso pour abriter les rencontres nationales Etat /Secteur privé. Il a souhaité de fructueux travaux et un bon séjour dans la belle ville de Sya.

Dans son allocution, **Monsieur Lassiné DIAWARA**, Président de la Délégation Consulaire Régionale des Hauts-Bassins a, au nom du Président de la CCI-BF, traduit la satisfaction du monde des affaires au Gouvernement pour la tenue de la présente édition sous le nouveau format. Il a également salué la pertinence du thème de la rencontre et invité le Gouvernement à apporter des solutions appropriées aux principales contraintes du secteur privé.

Dans son discours d'ouverture, le **Chef du Gouvernement** a rappelé que la vision économique du Président du Faso repose sur la reconnaissance de l'économie de marché régulée pour créer la richesse, faire reculer la pauvreté et les inégalités dans notre pays. Il a ensuite rassuré le monde des affaires de l'engagement de son Gouvernement à prendre toutes les mesures fortes pour améliorer le climat des affaires. Il a également rappelé que la transformation industrielle et artisanale demeure une priorité pour le Gouvernement. Enfin, il a invité l'ensemble de la communauté des affaires à identifier les actions nécessaires en vue d'accompagner les secteurs de la transformation.

Après le discours d'ouverture, **Monsieur Harouna KABORE**, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a présenté le nouveau dispositif du dialogue Etat/Secteur privé. Il a indiqué que ce nouveau dispositif comprend trois instances à savoir les rencontres régionales, les rencontres sectorielles et la rencontre nationale ainsi que deux organes que sont le Secrétariat et le Comité de Pilotage.

Monsieur Boubacar TRAORE, Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a, par la suite, présenté l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la quinzième édition de la rencontre Gouvernement/Secteur privé. Il a indiqué que malgré les efforts faits, certains défis restent à relever notamment l'accès au financement, la réduction du coût des facteurs de production, l'accès à la commande publique et la lutte contre la fraude.

La communication introductive sur le thème « Secteur privé et défis de la transformation industrielle et artisanale » a été livrée par **Monsieur Alain SIRI**, Secrétaire permanent du PNDES. Après avoir rappelé les enjeux de la transformation industrielle et artisanale dans le développement économique et social du Burkina Faso, il a présenté les contraintes qui handicapent la contribution du secteur privé à cette transformation, les grandes articulations de la politique du Gouvernement en matière de transformation industrielle et artisanale. En mettant en perspectives les attentes du secteur privé et celles qui sont attendues de lui, il a dégagé des pistes de solutions.

A la suite de cette communication, le représentant de la CCI-BF, **Monsieur Mamady SANOH**, Premier Vice-président a salué les actions déjà entreprises par le gouvernement en matière de promotion des affaires dans notre pays. Il a ensuite fait le point des préoccupations en lien avec le thème central qui n'ont pas eu de solutions lors des rencontres sectorielles. Ces préoccupations se résument aux principaux points ci-après :

1. organiser des voyages d'études au profit des PME/PMI et faciliter leur participation à des manifestations commerciales au niveau national ;
2. organiser les marchés intérieurs à travers l'interdiction des achats bord champ et faciliter l'accès aux matières premières locales et importées ;
3. délimiter et aménager des zones dédiées aux activités économiques (industrielles et artisanales) ;
4. accompagner la production d'emballages conformes surtout dans le domaine de l'agro-alimentaire.

Il convient de rappeler, qu'au cours des rencontres sectorielles, les recommandations ci-après ont été formulées pour être reversées aux travaux de la rencontre nationale en vue de leur prise en compte dans la matrice globale des recommandations. Il s'agit de :

1. la conduite par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) d'une réflexion afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement des PME pour leur participation à des manifestations commerciales et aux voyages d'études au niveau international sous forme de mécanisme de fonds à coût partagé ;
2. la mise en place d'un comité interministériel regroupant les Ministères en charge de l'agriculture, de l'administration territoriale, des ressources animales, de l'environnement, de la Sécurité, de l'économie et du développement, le secteur privé avec le MCIA (comme chef de file) pour réfléchir sur les textes à prendre afin de trouver une solution définitive au problème des achats bord champ ;

3. la conduite d'une concertation entre les ministères impliqués (MATD, MINEFID et MCIA) afin de proposer un agenda clair en vue de faciliter la mobilisation foncière et la délimitation des zones dédiées aux activités économiques ;
4. un accompagnement à la création d'unités de production d'emballages par regroupement d'entreprises de même secteur d'activités.

Livrant la contribution du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) sur le thème, le Vice-président du CNPB chargé du commerce **Monsieur Al Hassane SIENOU** a souhaité qu'un accent soit mis sur la protection du marché local. Il a également souligné la nécessité d'un accompagnement de l'Etat pour l'adoption de conventions collectives en vue de renforcer la culture de dialogue social dans les entreprises. Enfin, il a émis des inquiétudes sur certaines dispositions contenues dans l'avant-projet de loi portant code du travail et sur les cotisations supplémentaires qui seront demandées aux employeurs dans le cadre de l'Assurance maladie universelle.

La communication sur le sous thème « **Défis du secteur de l'artisanat face à l'ouverture des marchés et à la concurrence** » a été animée par le consultant, **Monsieur Abel TIEMTORE**. Il a présenté la place du secteur de l'artisanat dans l'économie nationale et analysé l'offre et la demande des produits artisanaux. Il a également exposé les contraintes et les opportunités du secteur. Il a terminé en proposant des solutions pour permettre au secteur de jouer efficacement son rôle dans le développement économique et social du Burkina Faso.

A la suite de cette communication, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a donné la parole au monde des affaires.

Les participants ont exprimé les principales préoccupations ci-après et formulé des recommandations :

A. Préoccupations :

1. les difficultés d'accès au financement des entreprises artisanales ;
2. les difficultés d'accès des PME artisanales au marché, plus particulièrement à la commande publique ;

3. les difficultés administratives et les insuffisances organisationnelles des acteurs de l'artisanat ;
4. la concurrence déloyale du fait de la corruption, la fraude et la contrefaçon ;
5. les faibles compétences professionnelles et managériales des PME, en l'occurrence les artisans ;
6. l'absence d'information sur le processus de déblocage des prélèvements sur les exportations de l'anacarde ;
7. les difficultés d'accès aux infrastructures marchandes ;
8. la dépendance énergétique du Burkina Faso vis-à-vis des pays voisins.

B. Recommandations :

1. Mettre en place un label national des produits artisanaux ;
2. Développer la chaîne de valeur dans le secteur de l'artisanat afin de permettre à chaque type d'acteur de profiter des retombées ;
3. Prendre des mesures pour soutenir le secteur du tourisme en difficulté, au regard du contexte sécuritaire difficile ;
4. Intensifier les contrôles dans les boulangeries afin de faire respecter le poids du pain ;
5. Renforcer le mécanisme de garantie pour faciliter l'accès des PME au financement ;
6. Mieux organiser le commerce de gros, de demi-gros et de détail ;
7. Lutter contre la concurrence déloyale à travers la prise et l'application effective des textes ;
8. Prendre des mesures préventives et mettre en place un mécanisme de lutte contre la fraude dans le secteur des huileries ;
9. Appuyer les start-ups pour le développement de solutions d'emballage au profit des acteurs économiques ;
10. Mettre en place des dispositifs innovants de financement tels que les prêts d'honneur, le capital-risque, etc. ;
11. Renforcer les compétences des acteurs pour une meilleure participation aux activités de prospection et de promotion commerciales ;

12. Encourager le mentorat et le coaching des jeunes entrepreneurs ;
13. Catégoriser les marchés publics pour faciliter l'accès des micros, petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
14. Faciliter l'accès des PME aux infrastructures marchandes publiques et privées ;
15. Promouvoir les énergies renouvelables au profit des PME afin de contribuer à la réduction des coûts de production ;
16. Poursuivre les actions de déconcentration pour permettre d'atteindre un niveau élevé de prise de décisions par les services déconcentrés ;
17. Prendre en compte les acteurs de l'économie informelle dans les stratégies et politiques d'amélioration de l'accès au financement des PME ;
18. Accélérer le processus de déblocage des ressources issues du prélèvement à l'exportation d'anacardes pour la mise à disposition de l'interprofession.

Répondant aux préoccupations du secteur privé, le gouvernement a fourni les réponses suivantes :

1. des réflexions sont en cours au sein du ministère en charge du Commerce pour labéliser quatre produits que sont : le beurre de karité Nununa, les cuirs et peaux de Kaya, le chapeau de Saponé et le Faso Danfani ;
2. les réflexions sont en cours pour la mise en place de produits financiers adaptés au financement de la recherche-développement de produits et services capables d'aboutir à la création de start-up ;
3. la loi sur la concurrence a été déjà adoptée et les textes d'application sont en cours d'adoption ;
4. un projet d'énergie renouvelable est formulé. Il devra permettre l'accès des PME à l'énergie solaire ;
5. des mécanismes de facilitation de l'accès au financement sont en cours de finalisation : la Banque agricole a été créée, le fonds de garantie de la SOFIGIB sera renforcé, le FBDES sera renforcé pour lui permettre de prendre plus de participation dans le capital des entreprises, la caisse de dépôts et de consignation dont les activités devront démarrer au premier trimestre 2019 permettra de financer les grands projets structurants ;

6. les mesures sont envisagées pour la mise à disposition des ressources à l'interprofession de l'anacarde.

Le Gouvernement a saisi l'occasion pour donner de plus amples informations et des précisions sur les projets d'infrastructures routières et de voiries réalisés et en cours de réalisation. Ainsi, 200 entreprises burkinabè ont été attributaires de marchés de travaux. Le Gouvernement a, en outre, insisté sur la nécessité de prendre en compte l'artisanat minier dans la problématique générale de l'artisanat, qui produit en moyenne 10 tonnes d'or par an. Des réflexions sont également en cours pour mieux organiser la sous-traitance et la fourniture locale aux mines par les entreprises nationales. Enfin, le Secteur privé a été informé des projets de désenclavement du pays par la voie ferrée et du renforcement de la flotte de Air Burkina qui disposera à terme de 5 avions, et du projet backbone devant étendre la connectivité du Burkina Faso à internet ; toutes choses qui contribuent à la réduction des coûts des facteurs.

A l'issue des échanges sur le premier sous-thème, le consultant, **Dr Albert OUEDRAOGO**, a livré la communication sur le sous-thème : « **Stratégies et politiques de transformation et de consommation des produits locaux : état des lieux et perspectives** ». Dans son exposé, il a fait l'état des lieux ainsi que les principales contraintes liées à la transformation et à la consommation des produits locaux. Il a ensuite indiqué les réformes indispensables à opérer et terminé par des propositions d'actions susceptibles d'accroître le niveau de transformation et de consommation de produits locaux.

Les échanges sur ce sous-thème ont porté sur les points suivants :

A. Préoccupations

1. la construction et l'exploitation d'unités industrielles de transformation des produits locaux ;
2. l'appui à la restructuration et l'accompagnement des entreprises en difficultés ;

3. l'étroitesse et les difficultés d'accès aux marchés des produits locaux transformés ;
4. la faiblesse des appuis aux entreprises culturelles;
5. l'inquiétude des opérateurs économiques au sujet des nouvelles mesures de dédouanement des marchandises burkinabè transitant par les ports du Ghana ;
6. l'existence des abattoirs clandestins et leur impact sur l'activité des abattoirs officiels et la santé des populations ;
7. la concurrence déloyale des taxis motos et l'absence des zones de stationnement et de têtes de taxis ;
8. la préoccupation relative à la fiscalité et à la faiblesse des prix pratiqués dans le secteur de la sécurité privée ;
9. la non-adéquation de la réglementation avec les réalités du secteur de la sécurité privée ;
10. les modalités de portage et de gestion des unités industrielles dans le cadre du « Programme une région, une unité agro-industrielle » ou des autres initiatives en cours ;
11. l'existence d'entrepôts fictifs dans les frontières, notamment à Cinkansé-Togo qui alimentent la fraude et la concurrence déloyale;
12. le sort réservé par le gouvernement aux unités industrielles en souffrance dans la ville de Bobo-Dioulasso, notamment WINNER INDUSTRIE ;
13. les mesures prises pour interdire le transport de personnes par les tricycles ;
14. le coût élevé des dossiers d'appel d'offre (DAO) dans le secteur des BTP ;
15. le coût élevé du visa touristique.

B. Recommandations

1. Mettre en place des stratégies pour valoriser le potentiel culturel du Burkina Faso ;
2. Favoriser le renouvellement du parc de taxis ;
3. Prendre des mesures dans les cahiers des charges des miniers pour promouvoir les achats de produits locaux ;

4. Réviser à la hausse les budgets alloués aux démembrements de l'Etat pour la sécurisation des biens meubles et immeubles ;
5. Exonérer de la TVA les équipements de sécurité ;
6. Etendre au-delà de 5 ans la validité des autorisations d'exercer l'activité de promoteur de sécurité privée de gardiennage ;
7. Impliquer les sociétés de gardiennage dans la lutte contre le terrorisme ;
8. Mettre en place un mécanisme de promotion et de régulation du secteur des BTP. ;
9. Renforcer les capacités des artisans par la formation ;
10. Créer un centre de formation dans le secteur du textile au Burkina Faso ;
11. Accompagner les unités industrielles en difficultés au Burkina Faso.

En réponses aux questions et préoccupations soulevées, le gouvernement a donné les réponses ci-après :

1. A l'instar des unités qui seront créées dans le cadre du « programme une région une unité industrielle », en formulation, le Gouvernement a noté que des dispositions seront prises pour assurer les pré-études et les études de faisabilité avant de confier l'exploitation aux acteurs privés intéressés ;
2. la prise de mesures réglementaires complémentaires et leur application effective pour mieux organiser et financer le secteur des BTP ;
3. Concernant WINNER INDUSTRIE, le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises (BRMN) a injecté près de 400 000 000 FCFA pour sa restructuration. L'entreprise est invitée à améliorer son modèle économique avant de bénéficier d'un nouveau soutien ;
4. la prise de mesures en collaboration avec la Douane togolaise pour la fermeture des entrepôts fictifs à Cinkansé-Togo ;
5. les mesures de dédouanement prises au Ghana visent à éviter le déversement frauduleux des produits sur le territoire ghanéen;
6. l'impossibilité de mettre en place une fiscalité spécifique pour chaque secteur d'activité ;

7. la conduite d'une seconde phase de renouvellement du parc automobile qui bénéficiera de l'appui du PAMOSET-FC et permettra le renouvellement du parc de véhicule de transport de personnes ;
8. Des actions sont en cours pour soutenir la production et la distribution audiovisuelle ;
9. le Gouvernement a indiqué qu'au regard du nombre élevé d'organisations syndicales dans le secteur des BTP et son caractère stratégique, il est souhaitable que les acteurs aillent vers un regroupement, toute chose qui facilitera la régulation ;
10. le Gouvernement a invité les acteurs du secteur du BTP à soumettre leurs projets à la Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF) qui verra ses capacités renforcées pour plus d'efficacité.

Un rapport général rendra compte du déroulement détaillé et des contributions des participants.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 27 novembre 2018